Que se passe-t-il dans nos forêts ?

Reconnaissez vous ce petit arbre ? Facile, c'est un chêne, direz vous ! Oui, mais pas n'importe quel chêne: il s'agit du chêne séssile, particulièrement bien adapté au plateau de la Semine, et à son sol très exigeant puisque celui-ci est argileux, très fragile en cas de pluie et très sec en cas de beau temps.

L'Office National des Forêts va donc faciliter le développement de ces chênes par rapport à d'autres espèces, par un travail nécessitant un grand savoir faire. En effet, il s'agit tout d'abord de choisir un beau chêne ayant bien joué son rôle de reproducteur, puis de favoriser la pousse des petits chênes en dégageant bien son pied, puis enfin de laisser pousser ces petits arbres groupés avant d'abattre l'arbre reproducteur. Une fois ces pousses grandies et renforcées, on effectue un nouveau choix afin de sélectionner et préserver uniquement les plus vigoureux spécimens, ceux susceptibles de produire de belles grumes. Pour permettre ces opérations délicates et précises, des parcelles sont « sacrifiées » pour permettre le passage des engins d'exploitation. Ces zones sont distribuées pour les coupes de bois.

Il est donc important que les coupes soient faites dans les délais impartis, afin de permettre une meilleure exploitation de la forêt qui profite à tous!

Pour plus de détails, **les bénéficiaires des coupes sur la commune de Saint-Germain seront conviés à une réunion dans l'automne.**

La participation à cette réunion est indispensable pour pouvoir bénéficier de sa coupe de bois.

Christophe Schoeman et Denis Méjat nous expliquent toutes les subtilités de la sylviculture du chêne.

Le groupe d'élus de la Semine, très attentif.

Savez-vous où se trouve ce nouveau massif ?

Rue des Platières

Repas des aînés

Une fois n'est pas coutume, cette année notre traditionnel repas des anciens s'est déroulé le 21 septembre dernier.
Avec un thème haut en couleur puisqu'il nous a réuni sous la bannière savoyarde.
Notre salle des fêtes "nouvelle version" s'est parée de rouge et de blanc, de paille et de cloches.
De délicieuses mises en bouche nous attendaient pour l'apéritif préparé par les membres du CCAS, ensuite le repas raffiné et délicieux concocté par Thomas Grand-Clément, chef de notre restaurant communal.
Le tout ponctué par l'animation proposée par trois chanteurs du groupe « Le pays d'en haut ».
Chansons savoyardes, blagues et imitations plus vraies que nature se sont succédées pour notre plus grand plaisir. A l'année prochaine pour une nouvelle aventure !!!

Changement de rythme pour nos jeunes écoliers

Depuis la rentrée scolaire, la réforme des rythmes s'applique à l'école de Franclens comme dans toutes les communes de France.

Qu'est ce que cela change pour nos écoliers ? La journée de classe est raccourcie de 45 minutes, ce qui permet de faire une pause de midi plus longue (deux heures) et de finir l'école à 16h 15. En contrepartie, les enfants vont à l'école le mercredi matin.

Que font nos enfants pendant cette longue pause méridienne ? Des activités périscolaires ont été mises en place par les communes.
Les enfants les plus jeunes (maternelle, CP) mangent de 11h45 à 12h45, puis ils sont répartis dans des groupes d'activités (danse, musique, motricité, sieste pour les plus jeunes)
Les plus grands (CE1 à CM2) font l'inverse : tout d'abord ils participent à des activités (danse, informatique, jeux théâtraux, sports), puis ils déjeunent de 12h45 à 13h45.

Qui participe à ces activités ? Tous les enfants qui mangent à la cantine sont inscrits à ces activités, ils sont répartis en groupes selon leur âge.

Qui supporte l'effort financier, et l'organisation ? L'effort financier comme l'organisation sont pris en charge par le SIVU interscolaire. 7 personnes différentes ont été embauchées pour animer les activités périscolaires, soit un total de 32 heures par semaine.

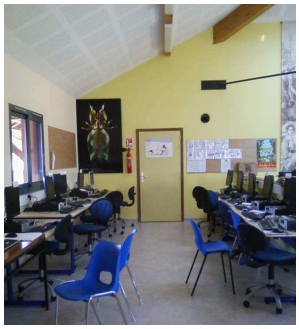

Salle de peinture, salle de motricité et salle informatique accueillent nos écoliers à midi...

Recensement de la population

Enquête réalisée du 15 janvier au 14 février 2015

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements. Enfin, il permet aux collectivités de percevoir des dotations calculées au plus juste pour répondre aux besoins des administrés.
En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.
Le recensement est l'affaire de tous. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous. C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire.
Ainsi, participer au recensement est un acte civique et aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation. La même loi impose le secret sur toutes les réponses fournies.
Le dernier recensement de la population réalisé en 2010 faisait état de 400 Saint-Germinois. Aujourd'hui la mairie estime sa population à 550 habitants.
Merci à tous de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur. Grâce à votre participation, vous aiderez la commune de Saint-Germain-sur-Rhône à définir les équipements adaptés au plus près de vos besoins.

Espaces naturels sensibles : la friche à molinie des Rippes

Samedi 6 septembre, un groupe d'une dizaine de personnes venant de Thonon, Annemasse, Poisy etc...s'est retrouvé sur la friche à molinie des Rippes, commune de Saint-Germain-sur-Rhône. Sous la direction de Jacques Bordon, président de la SEPNS (Société pour l'étude et la protection de la nature en Semine), et de François Panchaud d'ASTERS (Conservatoire départemental d'espaces naturels), elles ont pu en apprendre plus sur ces friches, et rencontrer des espèces typiques de la Faune et de la Flore locale telles que l'Euphraise vulgaire (Casse lunettes) le colchique d'automne, la Succise des prés, la petite centaurée, l'Oeillet superbe, plusieurs sortes d'orchidées et bien d'autres encore…

Après ce moment de découverte qui s'est déroulé sous un ciel estival, les participants ont partagé le verre de l'amitié à la mairie du village.

Quoi de neuf à la bibliothèque du village ?

« Saint-Germain-sur-Rhône, petit village de Haute-Savoie n'est pas épargné : une foule haineuse entrainée par six familles attaque et massacre les moines d'une abbaye. Depuis, une légende tenace annonce la venue, un jour d'un fantôme vengeur ».

Vous découvrirez les rebondissements de cette intrigue d'OLIVIER CARZON dans son dernier roman « LES DEMONS DU VUACHE ».
L'ambiance, le mystère, vous entraineront dans un décor familier, des lieux dits proches de nous, des personnages que vous reconnaîtrez sans doute. Cela reste de la fiction bien évidemment, mais Olivier Carzon a un regard si aiguisé sur la face cachée de l'humanité qu'il arrive à refléter à merveille les zones noires de notre société.

A noter : Oliver Carzon a résidé dans notre commune au lieu-dit « les Crêts » quelques années, et était un habitué de la bibliothèque.

Vous pourrez trouver, à la bibliothèque, du même auteur :

- « Le mystère des origines »
- « 24 heures pour sauver la terre »
- « La conspiration du diable »
- « Les démons du Vuache »

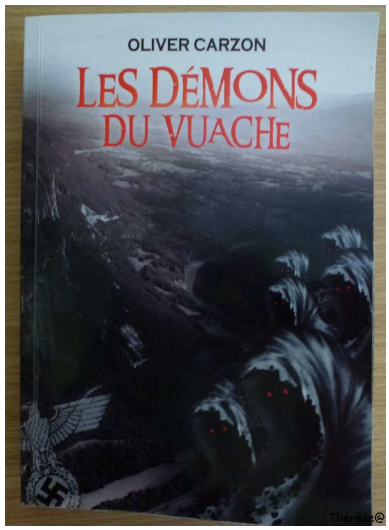

Rappel pratique :
Heures de permanence : le samedi de 10h à 12h
Escalier intérieur derrière le restaurant « le Saint-Germinois »

« L'ilot coquin » a fermé ses portes le 4 juillet .
La vie continue en septembre pour « les p'tits lutins », à la maison de vie, croisée de la Semine
tél : 04 50 10 68 70 - courriel : cmaretti@ccsemine.fr